



Formation et Test CACES® à la conduite d'une Plateforme Élévatrice Mobile de Personnel (PEMP) selon la R486A de la CNAMTS

Durée: de 3 à 5 jours (21 à 35 heures).

Lieu: Intra (dans vos locaux) / Inter (sur plateau technique externe).

Effectif: 1 - 6 participant(s) en fonction des catégories.

Prix : variable en fonction du nombre de catégorie et selon si en INTRA ou INTER.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription donnera lieu à un entretien téléphonique avec l'entreprise. L'objectif est de permettre, avant la formation, à ESPC FORMATION de valider ou non la faisabilité de l'accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

Profils des stagiaires : Toute personne étant amenée à conduire professionnellement une PEMP.

Pré-requis

L'entreprise doit s'assurer au préalable que le stagiaire réponde aux prérequis de la formation visée :

- Etre âgé de plus de 18 ans.
- Présenter sa pièce d'identité et une photo d'identité.
- Ne pas avoir de contre-indications médicales à la conduite d'une PEMP.
- Compréhension du français (examen théorique écrit et les échanges lors de l'examen pratique entre le testeur et le salarié en français uniquement). Traducteur non autorisé. Les questions du test écrit peuvent être répétées à l'oral mais ne seront ni traduites, ni reformulées.
- Se présenter avec ses équipements de protection individuelle (vêtements de travail, chaussures de sécurité, harnais complet, casque avec jugulaire, paire de gants).
- Permis B souhaité pour la catégorie B.

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les compétences nécessaires à la conduite d'une PEMP concernée en situation de travail.
- Acquérir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité d'une PEMP concernée.
- Connaître les informations relatives aux risques liés à son utilisation.
- Maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

Contenu de la formation

- PARTIE THEORIQUE
 - La recommandation R486A, textes et procédure
 - La législation (obligation de l'employeur, responsabilité de chacun)
 - Les différents organismes de prévention et leurs rôles
 - Le CACES®, l'autorisation de conduite
 - Les équipements obligatoires pour le conducteur de PEMP
 - Les responsabilités physiques, morales et pénales lors d'un accident grave
 - Les règles de circulation à l'intérieur de l'entreprise et sur la voie publique
 - Les responsabilités du conducteur de PEMP
 - Les principales interdictions
 - La classification des PEMP
 - Utilisation des PEMP
 - Notion d'équilibre, le centre de gravité de la charge, plaque de charge
 - Vérification journalière et périodique du matériel
 - Mécanique, chaîne cinématique et hydraulique
 - Épreuves et vérifications réglementaires
 - Prise de poste / Fin de poste
- PARTIE PRATIQUE
 - Explication préliminaire par le formateur à tout le groupe, ensuite chaque stagiaire effectue des manœuvres sous la direction du

formateur tandis que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications du formateur. Le formateur suit un plan précis pour aborder tous les points du programme pratique.

- Mise en pratique de la théorie
- Vérification des équipements individuels de protection
- Vérification des documents de l'engin
- Vérifications de l'engin (état des équipements de l'engin, vérification des différents niveaux, essais hydrauliques de l'engin)
- Conduite de la PEMP (parcours défini avec panneau de signalisation, slalom, pente, virage, passages de portes)
- Stabilisation, élévation, opérations particulières

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateurs qualifiés

Testeur appartenant à un organisme certifié testeur CACES®



Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.
- Utilisation d'une (ou de plusieurs) PEMP adaptée(s) à l'enseignement de la catégorie de CACES®

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- QCM de positionnement en entrée de formation
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaire d'évaluation de la formation.

Résultats attendus à l'issue de la formation

La réussite aux épreuves théoriques et pratiques

Modalités d'évaluation

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,

- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème

Détail sur la certification

Attestation d'assiduité et de fin de formation

Si résultats favorables, délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) conformément à l'arrêté du 02 décembre 1998 et à la recommandation R486A de la CNAM, qui permettra d'obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur si les conditions suivantes sont réunies:

- l'aptitude médicale du salarié à la conduite de cet équipement ait été vérifiée

- son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation

Validité

5 an(s)

Code RS (Répertoire Spécifique)

Retrouver tous les codes RS sur notre site INTERNET – Onglet « à propos » ou sur site web France Compétences qui propose la liste de formation enregistrée au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) ou au RS (Répertoire spécifique).

Les informations données sur ce programme sont à titre indicatif. Elles peuvent être adaptées en fonction des besoins.

Retrouvez toutes les informations complémentaires sur notre site: <https://www.espc-formation33.fr>